

Echo du 92 Handball

Informations officielles



Comité Départemental de Handball des Hauts-de-Seine
9 allée Jacques-Brel - 92240 Malakoff - Tél : 09 50 76 94 89 - E-mail : 5892000@ffhandball.net



SÉLECTIONS

BEACH HANDBALL



Le lundi 25 mai 2026 se déroulait le tournoi territorial de **Beach Handball** à la base de loisirs de Créteil. L'ensemble des matches n'a pu se dérouler, en raison de la chaleur caniculaire.

Sélection féminine : Kellycia DJAPA (ACBB), Jade BEKRARCHOUCHE, Agathe BREDA, Olivia GREEN, Enora HENRIQUES, Cassandre LAMBERT, Elisheva OLIVIER, Ambyne RABEMIARANA MAZZUCOTELLI, Ashley SABURI (Issy Paris Hand), Léa SERVENT TABELLION (USM Malakoff) et Lou VALETTE (Rueil AC).

Sélection masculine : Patrick Donald AKA NZOKANG, Théo DURAND (ACBB), Arthur TELLIER, Elouan TEULIERE, Timéo TEULIERE (ASV Châtenay-Malabry) et Camille LABROUE (Rueil AC).

Encadrement :
Alicia CHASSOL et Florian GOMES.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du 12.11.2025

Dossier 21063

Fonction : joueuse / U18 F - Délayages Accession
Région - 2e tour - Poule C

Motif : insultes et attitude antisportive

Qualification : injures et attitude incorrecte avec circonstances très aggravantes / Article 20.1, annexe A2

Sanction : 4 dates dont 2 avec survis + 180 € de pénalité financière

Dossier 21P37

Fonction : joueur / 16 M - Div. 1 Territoriale 92-75 -
1^{re} phase - Poule B

Motif : atteinte à la considération

Qualification : atteinte à la considération sans circonstance particulière / Article 20.1, annexe A2

Sanction : 1 date dont 1 avec survis + 30 € de pénalité financière

Dossier 21P18

Fonction : officiel B / U13 M - Délaiages du 92 -

Poule F

Motif :

1. Insultes et injures
2. Atteinte à la considération
3. Attitude physique menaçante
4. Attitude agressive envers les juges-arbitres jeunes et le juge-accompagnateur
5. Contestations répétées et envahissement de terrain

Qualification : attitude physique menaçante et agressive avec circonstances très aggravantes / Article 20.1, annexe A3

Sanction : 6 dates dont 2 avec survis + 300 € de pénalité financière

Dossier 21P38

Fonction : officiel A / U13 M - Délaiages du 92 -

Poule F

Motif : contestations répétées, attitude incorrecte envers les juges-arbitres jeunes et le juge-accompagnateur

Décision : relaxe

Réunion du 18.03.2026

Dossier 21S71

Fonction : joueur / "U18 M - 2^e phase 92-75 - Élite

Motif : injures et atteinte à la considération

Qualification : injures et atteinte à la considération / Article 20.1, annexe A2

Sanction : 2 dates + 120 € de pénalité financière

Dossier 21T18

Fonction : joueuse / U18 F - 2^e phase 92-75 -

Excellence

Motif : propos discriminatoires et sexistes à l'encontre d'une joueuse de l'équipe adverse via les réseaux sociaux à caractère public

Décision : Relaxe

Dossier 21S71

Fonction : joueuse / U18 F - 2^e phase 92-75 -

Excellence

Motif : propos discriminatoires et sexistes à l'encontre d'une joueuse de l'équipe adverse via les réseaux sociaux à caractère public

Qualification : invectives avec circonstances aggravantes / Article 20.1, annexe A1

Sanction : 3 dates dont 2 avec sursis + 120 € de pénalité financière

Réunion du 15.04.2026

Dossier 21T90

Fonction : joueur / U18 M - 2^e phase 92-75 -

Excellence Haute

Motif : aurait invectivé et/ou insulté un joueur adverse alors que celui-ci venait d'être exclu

Qualification : invectives et attitude incorrecte / Article 20.1, annexe A1

Sanction : 2 dates + 120 € de pénalité financière

Dossier 21T86

Fonction : joueur / U18 M - 2^e phase 92-75 -

Excellence Haute

Motif :

1. Aurait eu une attitude physique agressive envers un joueur adverse, le repoussant plusieurs fois avant de l'attraper au maillot, participant à déclencher une échauffourée entre les deux équipes

2. Après avoir repoussé puis saisi l'adversaire, aurait tenté de lui infliger des coups avant de le poursuivre alors que ce dernier se retirait de la zone de l'échauffourée

3. Aurait invectivé et/ou insulté et/ou eu des propos incorrects envers certains joueurs et/ou spectateurs sur l'aire de jeu puis, après avoir quitté le terrain, dans le couloir immédiatement contigu au terrain

Qualification : brutalités - coups / Article 20.1, annexe A5

Sanction : 6 dates dont 2 avec sursis + 360 € de pénalité financière

Dossier 21T84

Fonction : joueur / U18 M - 2^e phase 92-75 -

Excellence Haute

Motif : aurait commis des actes de violence et/ou d'agression ; en l'espèce avoir poussé au sol un adversaire, participant au déclenchement d'une

échauffourée dans laquelle il aurait frappé un adversaire au sol en lui assénant un ou plusieurs coups de pieds dans le dos

Qualification : agression / Article 20.1, annexe A6

Sanction : 16 dates dont 4 avec sursis + 840 € de pénalité financière

Dossier 21T89

Fonction : club / U18 M - 2^e phase 92-75 - Excellence Haute

Motif : pénétration sur le terrain sans autorisation préalable de l'arbitre, de joueurs et/ou d'officiel contribuant au déclenchement d'une échauffourée

Qualification : pénétration non autorisée sur l'aire de jeu / Article 20.1 annexe D5

Sanction : avertissement + 30 € de pénalité financière

Dossier 21T88

Fonction : club / U18 M - 2^e phase 92-75 - Excellence Haute

Motif :

1. Pénétration sur le terrain sans autorisation préalable de l'arbitre, de joueurs et/ou d'officiel alors qu'une échauffourée semblait débiter

2. Pénétration de supporters descendus des tribunes dans les espaces de compétition (zone de sécurité de l'aire de jeu et/ou couloir immédiatement contigu à l'aire de jeu)

3. Ces dits supporters auraient invectivé et/ou insulté un ou plusieurs joueurs/officiels adverses alors que ces derniers étaient dans le couloir contigu au terrain

4. Ces dits supporters auraient eu une attitude physique menaçante envers un ou plusieurs joueurs/officiel adverses alors que ce/ces derniers se trouvaient dans le couloir contigu au terrain

Qualification : pénétration non autorisée de personne avec circonstances aggravantes / Article 20.1 annexe D2

Sanction : 1000 € de pénalité financière

Dossier 21T87

Fonction : officiel A / U18 M - 2^e phase 92-75 - Excellence Haute

Motif :

1. Alors qu'il était en train d'être averti, vous seriez entré sur le terrain, sans autorisation préalable de l'arbitre, courant dans la direction de l'échauffourée naissante

2. Aurait participé activement à l'échauffourée faisant preuve d'une attitude agressive

3. Aurait été responsable des griffures reçues par l'arbitre lors de l'échauffourée alors que cette dernière essayait de séparer les joueurs

4. Aurait invectivé et/ou insulté certains joueurs et/ou spectateurs sur l'aire de jeu puis, après avoir quitté le terrain, dans le couloir immédiatement contigu au terrain

5. Aurait volontairement décidé d'arrêter la rencontre, faisant regagner les vestiaires à tout ou partie des joueurs dont il avait la responsabilité alors même que les tensions semblaient retombées et la rencontre était en capacité d'aller à son terme

Qualification : invectives / Article 20.1 annexe A1

Sanction : 4 dates dont 2 avec sursis + 180 € de pénalité financière

Réunion du 06.05.2026

Dossier 21U18

Fonction : officiel A / +16 F - Division 1 Territoriale 92-75 - Poule A

Motif : comportement inapproprié envers les juges-arbitres et le juge-accompagnateur

Qualification : contestations répétées et attitude incorrecte envers les juges-arbitres / Article 20.1, annexe A1

Sanction : 1 date dont 1 avec sursis + 30 € de pénalité financière

Dossier 21U08

Fonction : joueur / +16 M - Division 2 Territoriale 92-75 - Play-off

Motif : aurait proféré une insulte envers un joueur

Qualification : injures avec circonstances aggravantes / Article 20.1, annexe A2

Sanction : 2 dates + 120 € de pénalité financière

Dossier 21U11

Fonction : joueur / +16 M - Division 2 Territoriale 92-75 - Play-off

Motif : insultes et injures

Qualification : attitude incorrecte / Article 20.1, annexe A1

Sanction : avertissement + 30 € de pénalité financière

Dossier 21U69

Fonction : officiel A / +16 F - Division 2 Territoriale 92-75 - Poule B

Motif : comportement inapproprié envers l'arbitre

Qualification : contestations répétées / Article 20.1, annexe A1

Sanction : 1 date + 60 € de pénalité financière

